

MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE
Puy-de-Dôme

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2016

Le 16 décembre 2016, le conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire.

Membres du Conseil Municipal : Jean-Maurice HEINRICH, Pierre BOS, Eric GATINEAU, Martine BONNEFOY, Bernard VELLETT, Sandrine BERBEZY, Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Pierre HEBRARD, Michel MATTE, Catherine MICHOUX, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER

Absents excusés : Odile COCHETEL, Sylvie COURTOIS, Catherine DEAT-BLEUZE, Chantal FOURNIER, Bernard PESEZ, Jean-Yves TOURATIER,

Procurations : Odile COCHETEL donne procuration à Sandrine BERBEZY
Catherine DEAT-BLEUZE donne procuration à Pierre HEBRARD
Chantal FOURNIER donne procuration à Catherine MICHOUX
Bernard PESEZ donne procuration à Bernard VELLETT
Jean-Yves TOURATIER donne procuration à Eric GATINEAU

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 14

Date de la convocation :

12/12/2016

Secrétaire de séance :

Pierre BOS

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant sur le Budget COMMUNE :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
D 673/67 – Titres annulés	263 €	
D 6618/66 – Intérêts des autres dettes		263 €

Voté à l'unanimité.

BUDGET EAU : DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant sur le Budget EAU :

DESIGNATION	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
D 604/011 – Achats d'études, prestations services	70 €	
D 701249/014 – Rev agence eau-redev pollu dom		70 €

Voté à l'unanimité.

PLU : ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT

Le conseil municipal décide de rendre applicable à la procédure d'élaboration du PLU en cours, l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du Code de l'Urbanisme dans leur rédaction en vigueur depuis le 1er Janvier 2016, le projet de PLU n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêt en conseil municipal.

Voté à l'unanimité.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Le siège de délégué titulaire est attribué dans l'ordre du tableau du conseil municipal issu des opérations électorales de mars 2014 soit à Monsieur Jean-Maurice HEINRICH, Maire et Monsieur Pierre BOS, 1er Adjoint au délégué suppléant.

Le conseil municipal valide ces nominations.

REHABILITATION LOGEMENTS LOCATIFS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} octobre 2015 concernant le projet de réhabilitation de logements communaux. Il présente le plan de financement suivant :

Coût total prévisionnel des travaux	<u>413 330 € HT</u>
Subventions sollicitées	
• dotation d'équipement des territoires ruraux 2017 – Etat	123 999 €
• Palulos - Etat	41 000 €
• Subvention en faveur de la ruralité - Auvergne Rhône Alpes	82 666 €
• fonds amélioration de la perf. énergétique – Communauté de communes	56 000 €
Autofinancement HT	109 665 €
Autofinancement TTC (TVA non éligible au fonds de compensation de la TVA)	150 998 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le plan de financement et de solliciter les subventions ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi de non titulaire, à raison de 13 heures hebdomadaires, pour exercer les fonctions de gérance d'agence postale communale.

Voté à l'unanimité.

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ETANG : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'équipe enseignante a engagé une démarche pour emmener les deux classes de l'école en voyage scolaire de fin d'année. Elle sollicite la commune pour les aider à financer ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir cette démarche à hauteur de **2 200 €**, montant couvrant les frais de transport.

Voté à l'unanimité.